

## **Fiche de projet - Défi « Dis-moi Dix mots »**

### **Intitulé :**

Défi « Dis-moi dix mots »

### **Présentation du défi :**

Le ministère de la Culture et le ministère de la Justice se sont associés pour proposer une nouvelle déclinaison du concours scolaire « Dis moi dix mots » : le défi « Dis-moi dix mots ». Ce dispositif est proposé aux établissements pénitentiaires de toute la France dans le cadre de l'opération « Dis-moi dix mots ».

Le défi « Dis-moi dix mots » s'adresse aux personnes sous main de justice et aux animateurs socio-culturels des établissements pénitentiaires dans le cadre d'ateliers reposant sur un travail linguistique à partir des dix mots sur le thème de l'air: « Dix mots qui (d)étonnent ! ». Deux catégories sont ouvertes pour ce défi : l'une individuelle, l'autre collective. Six prix seront remis pendant la *Semaine de la langue française et de la Francophonie* ; trois prix pour chacune des catégories.

Le défi « Dis-moi dix mots », si vous l'acceptez, consiste à réaliser une pastille audio (individuelle ou collective) qui doit durer entre 30 secondes et 3 minutes et peut prendre diverses formes (slam, chanson, onomatopées, plaidoirie, effets sonores, bruitages, musique, etc). Cette production doit être rendue pour le **vendredi 04 février 2022**.

### **Objectifs :**

- Favoriser la prise de parole et l'éloquence
- Renforcer la maîtrise de la langue
- Donner la parole aux détenus et porter leurs voix à l'extérieur des murs
- Valoriser le travail sur la langue française comme outil de création
- Consolider autour d'un projet créatif les liens entre les personnes sous main de justice et les animateurs socio-culturels intervenant en milieu pénitentiaire

### **Cible :**

Le défi est ouvert à un public spécifique : peuvent participer les personnes sous main de justice au cours d'ateliers encadrés par les coordinateurs socio-culturels des établissements pénitentiaires ou réalisés dans le cadre d'une activité scolaire en milieu pénitentiaire.

## Le défi « Dis-moi dix mots » :

Le défi se déroulera **de vendredi 24 septembre 2021 au vendredi 4 février 2022.**

Il encourage les personnes sous main de justice et les animateurs socio-culturels des prisons à se laisser inspirer par les 10 mots qui évoquent l'air dans toutes ses dimensions :

- Tintamarre (Québec) Acadie – Canada nom, masculin : Fête où l'on s'amuse à faire du bruit, en frappant sur des casseroles, en klaxonnant, etc
- Divulgâcher (Québec) Québec Verbe, transitif : Divulguer prématurément un élément clé de l'intrigue d'une œuvre de fiction, gâchant l'effet de surprise ou le plaisir de la découverte.
- Décalé (Belgique) Adjectif : Qui n'est pas conforme au contexte, aux attentes. Un ton décalé. Hors norme, surprenant.
- Ébaubi (Belgique), nom commun, ahuri
- Pince-moi (Suisse)
- Époustouflant (Suisse) Adjectif sidérant, extrêmement étonnant.
- Saperlipopette (France) Interjection / vieilli Marque l'étonnement
- Médusé (France) adjectif frappé de stupeur, pétrifié, stupéfié.
- Kaï (Tchad) Exclamation, marquant l'étonnement, la surprise ou parfois l'ironie - répertorié dans le DDF
- Farcer verbe (Sénégal) plaisanter (RDC) faire une blague, une farce à quelqu'un, le tromper (souvent en paroles) pour blaguer. Faire le joli cœur, l'intéressant.

Les pastilles audio réalisées dans le cadre du défi seront soumises à un vote du jury composé notamment du ministère de la Culture (DGLFLF et Direction des affaires culturelles d'Ile-de-France), du ministère de la Justice.

Deux catégories sont ouvertes pour ce défi l'une individuelle, l'autre collective. Six prix seront remis ; trois prix pour chacune des catégories. Les lauréats seront récompensés pendant la **Semaine de la langue française et de la Francophonie 2021** (du samedi 13 mars au dimanche 21 mars 2021).

### Modalités d'inscription et calendrier :

- **Lancement du projet : 24 septembre 2021**
- **Période d'inscription et envoi des projets : jusqu'au 04 février 2022** (à l'adresse du ministère de la justice, action simultanée : inscription et dépôt du projet)
- **Délibération du jury : mars 2022**
- **Proclamation des résultats : mars 2021** lors de la *Semaine de la langue française et de la Francophonie* (diffusion des pastilles audio au cours de la Semaine + publication de l'audio sur le site « Dis-moi Dix mots » et du site du ministère de la Justice).